



**Bureau de la sous-ministre (E-1)
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6**

19 novembre 2020

Objet : Rappel de la marche à suivre si un cas de COVID-19 touche une école

Chers parents et tuteurs,

En raison de la recrudescence de cas de COVID-19 un peu partout au Canada, nous voulons vous rappeler comment se dérouleront les choses si un élève, un membre du personnel ou un visiteur à une école reçoit un résultat positif.

En tout temps, la santé et la sécurité des élèves, du personnel scolaire et de la population demeurent notre priorité. Toutes les écoles continuent de suivre les plans mis en place pour respecter les directives de santé et sécurité émises par le médecin hygiéniste en chef du Yukon : se laver souvent les mains, respecter la distance physique et porter un masque lorsque cela n'est pas possible, suivre le code de couleurs pour juger d'éventuels symptômes, et rester chez soi si on est malade ou que les recommandations le prescrivent.

Si un cas de COVID-19 se déclare dans la collectivité, le Centre de lutte contre les maladies transmissibles et le médecin hygiéniste en chef du Yukon dirigeront les opérations en pilotant la recherche de contacts et en identifiant et avisant toute personne qui aurait pu être en contact proche avec la personne malade, incluant les parents/tuteurs, les enseignants, le personnel de l'école et tout visiteur. Ils collaboreront aussi avec le chef et le conseil de la Première nation locale de même qu'avec le maire de la collectivité pour que tous puissent agir de concert.

Dans l'éventualité où un cas de COVID-19 toucherait un élève, un membre du personnel ou un visiteur de l'école, nous travaillerons de près avec le Centre de lutte contre les maladies transmissibles et le médecin hygiéniste en chef du Yukon pour nous assurer que toutes les mesures requises soient mises en place pour protéger la santé et sécurité des élèves, du personnel et de la population. Ce ne sera pas forcément toute l'école qui sera fermée ni tous les élèves et employés qui devront rester chez eux et s'isoler. Le Centre de lutte contre les maladies transmissibles fournira des instructions à cet effet et indiquera qui peut continuer d'aller à l'école en toute sécurité. Si le Centre ne communique pas avec vous, c'est que votre enfant et vous-même n'êtes pas à risque.

Merci de vos efforts assidus pour respecter les six mesures de protection pour garder tout un chacun en sécurité et en santé.

Renseignements supplémentaires :

- Vous trouverez en pièce jointe une FAQ sur le fonctionnement prévu si un cas de COVID-19 touche une école ainsi qu'un document d'information sur les rôles et responsabilités des intervenants.
- Détails sur la santé et sécurité à l'école : yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/health-and-safety-schools-covid-19
- Affiche des codes couleur pour surveiller l'apparition de symptômes et déterminer s'il est nécessaire de rester chez soi : yukon.ca/fr/evaluation-symptomes-enfant

Je vous remercie de votre collaboration.



Nicole Morgan
Sous-ministre de l'Éducation